

Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

REÇU A LA PRÉFECTURE 1 2 SEP. 2005

N° CP 39134-06 Séance du - 8 SEP. 2006

DECISION DE RECLASSEMENT DANS LE DOMAINE PRIVE DEPARTEMENTAL

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E8-2004 du 14 avril 2004, complétée par les délibérations n° 2004/IV-108 du 15 octobre 2004 et n° 2006/III-3è/20 du 23 juin 2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2006/I-5°/01 du Conseil Général du 8 décembre 2005 relative aux moyens des services de l'Assemblée,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Autorise le Président :

 pour l'opération de HESINGUE, à signer l'arrêté de reclassement dans le domaine privé départemental de parcelles de terrains qui ne sont plus nécessaires au projet routier pour permettre leur réinscription au Livre Foncier et ainsi leur rétrocession aux anciens propriétaires.

Acte certifié exécutoire Réception par le Préfet . 2. SEP. 2005 Publication . 1. 5. SEP. 2006	LE PRESIDENT,
Pour le Présidant Conseil Général délégation Ludovic LIONS	Charles But I NER

Adoptévoix contre

.....abstentions